



**Séance du 24 janvier 2023
en présentiel**

N° : CS-24012023-7B

Objet : Budget Primitif 2023 - Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre du mois de janvier à onze heures.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à l'Hôtel du Département des Landes en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Secrétaire de séance : M^{me} Françoise DOUSTE

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 31
Votes Pour : 31
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents :

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :

M^{mes} BEAUMONT, TOLLIS, MM. DELPUECH, FORTINON, DELAVOIE, LABRUYERE.

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

M^{mes} DOUSTE, THIEROT, Eliane PUJOS, VERDIER-SLAWINSKI, DURU, MM. RIMONTEIL, COMET, SAINT JOURS, Daniel PUJOS, DULER, FAISSOLLE, D'INCAU, MABILLET.

Ayant donné pouvoir :

M^{me} LAGORCE ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M. CARRERE ayant donné pouvoir à M. FORTINON, M. MORA ayant donné pouvoir à M^{me} THIEROT, M^{me} SEYS ayant donné pouvoir à M^{me} PUJOS.

Absents excusés :

MM. BRETHERS, BOIREAU, MORICHERE

Absents :

M. IUNG.

Assistaient en outre :

M^{mes} WEBER (*suppléante D. PUJOS - CDC Mimizan*), TAVERNE, DAUBA, LAILHEUGUE, TOUAL, MM. FOURNIER, ZUAZO, LE GALL, GARRABOS, MENGIN, RAMBEAU, BRUNIER, BOURGOING.



N° CS-24012023-7B

Vu le projet de Budget Primitif 2023 présenté par Madame la Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais ;

Conformément à l'annexe financière jointe ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE

- D'augmenter le montant de l'AP 2017 n° 2 « Aménagements des abords 2017 à Sainte-Eulalie-en-Born, Parentis-en-Born et Vielle-Saint-Girons » pour le porter à 1 355 788,77 € et de modifier l'échéancier prévisionnel correspondant ;

- D'inscrire, dans ce cadre, au Budget Primitif 2023, conformément à l'annexe 4, le Crédit de Paiement 2023 correspondant d'un montant de 650 000 € ;

- D'augmenter le montant de l'AP 2019 n° 4 « Etang Blanc à Seignosse » pour le porter à 350 000 € et de modifier l'échéancier prévisionnel correspondant ;

- D'inscrire, dans ce cadre, au Budget Primitif 2023, conformément à l'annexe 4, le Crédit de Paiement 2023 correspondant d'un montant de 25 000 € ;

- De clôturer l'AP 2022 n° 5 « Aménagements des abords 2022 – Maîtrises d'œuvres Soustons et Sanguinet » dans la mesure où elle n'a fait l'objet d'aucun engagement en 2022 ;

- De créer l'AP 2023 n° 6 « Aménagements des abords 2023 à Sanguinet » d'un montant de 300 000 € ;

- D'inscrire, dans ce cadre, au Budget Primitif 2023, conformément à l'annexe 4, le Crédit de Paiement 2023 correspondant d'un montant total de 10 000 € ;

- De créer l'AP 2023 n°7 « Aménagements des abords 2023 à Biscarrosse » d'un montant de 84 000 € ;

- D'inscrire, dans ce cadre, au Budget Primitif 2023, conformément à l'annexe 4, le Crédit de Paiement 2023 correspondant d'un montant total de 40 500 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS